Procès verbal d'assemblée générale ordinaire
du 7 décembre 2022 à 16h30 à la Brasserie des Châteaux
18, rue des Rustauds à 67700 MONSWILLER

L'assemblée convoquée par son Président a à l'ordre du jour les points suivants :

- rapport moral du Président
- rapport d'activité 2022
- projets 2023
- rapport financier du trésorier
- questions diverses.

Etaient présents :

- les membres statutaires au nombre de 6 présents et 2 absents excusés (voix représentées par d'autres administrateurs), qui ont émargé la feuille de présence
- les membres adhérents au nombre de 34, qui ont émargé la feuille présence.

L'assemblée régulièrement convoquée selon l'article 9 des statuts a débattu selon l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président a mis aux voix pour les seuls membres autorisés, les résolutions suivantes :

1ère résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport moral du Président de l'association et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

2e résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport d'activité pour l'exercice arrêté au 30 juin 2022 et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction.

3e résolution :
Le Président a mis aux voix le rapport financier du trésorier assisté du cabinet comptable Hans et Associés à Molsheim, faisant apparaître pour l'exercice clos le 30 juin 2022 un résultat bénéficiaire de 10 509,04 €. L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport, donne quitus au trésorier ainsi qu'au cabinet comptable et affecte le résultat en report à nouveau.

4e résolution :
L'assemblée approuve les projets pour l'exercice 2022/2023 et renouvelle sa confiance au Président M. BRESSO Pascal

De tout ce qu'a dressé le présent procès verbal, il est donné tout pouvoir au Président pour accomplir toutes formalités.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 15 minutes, et le Président invite l'ensemble des personnes présentes autour d'un vin d'honneur.

Fait à Monswiller, le 7 décembre 2022

Signé par :
le président Pascal BRESSO

le trésorier Pascal Willem

le cabinet d'expertise comptable Hans et Associés représenté par Pascal WILLEM